



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Saint-Denis, le 7 septembre 2007

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

A R R E T E N° 2870 /DRASS

**portant nomination des membres de la Commission Régionale de Conciliation et
d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections
nosocomiales de la REUNION**

κκκκκκκ

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 1114-1, L. 11142-5 à 1142-6, R. 1114-1 à R. 1114-4 et R. 1142-5 à R. 1142-7 ;
- VU les arrêtés n° 1994 du 2 septembre 2003 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des infections iatrogènes et des infections nosocomiales de la Région Réunion et n° 4339 du 5 septembre 2006 portant prorogation de leur mandat ;
- VU les arrêtés du Ministère de la Santé et de la Solidarité du 8 septembre 2003 portant désignation des représentants des usagers de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des infections iatrogènes et des infections nosocomiales de la Région Réunion et du 17 août 2006 portant prorogation de leur mandat ;
- VU l'arrêté du Ministère de la Santé et de la Solidarité du 11 août 2006 portant agrément des associations de « l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) et de « l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) » ;

VU l'arrêté du Ministère de la Santé et de la Solidarité du 30 octobre 2006 portant agrément de l'association « la Ligue Nationale contre le Cancer ».

VU l'arrêté du Ministère de la Santé et de la Solidarité du 6 mars 2007 portant agrément des associations « de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux (FNAIR) » et de « l'Union Nationale de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI) » ;

VU l'arrêté n° 301/DRASS du 27 juin 2007 portant agrément régional de l'association « Organisation Réunionnaise d'Information et d'Aide aux Personnes Agées et Retraitées (ORIAPA) » ;

SUR proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont nommés membres de la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la REUNION :

En tant que représentants des usagers du système de santé :

4

1) Organisation Réunionnaise d'Information et d'Aide aux Personnes Agées et Retraitées (ORIAPA) :

TITULAIRE

- M. Jean BOYER

SUPPLEANTE

- Mme Véronique PAYET

2) Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) :

TITULAIRE

- Mme Marie-Thérèse DEFRANCE

SUPPLEANTE

- Mme Laurence CHEIN

3) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

TITULAIRE

- Mme Josette MAUNIER

SUPPLEANTE

- Mme Céline LUCILLY

4) Union Nationale de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI) :

TITULAIRE

non désigné

SUPPLEANT

non désigné

5) Ligue Nationale contre le Cancer - Comité de la Réunion :

TITULAIRE

- Mme Léopoldine SETTAMA

SUPPLEANTE

- Mme Marie-Claire RIVIERE

6) Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux (FNAIR) :

TITULAIRE

- M. Hugues HOAREAU

SUPPLEANTE

- Mme Béatrice CYRILLE

En tant que représentants des professionnels de santé :

5 1) Exerçant à titre libéral :

6

TITULAIRES

- Mme Danièle TERNAUX, sage-femme
- M. le Dr Bernard BODEN

SUPPLEANTS

- M. Franck SOULIER, infirmier
- M. le Dr Jean-Marie FOUDRIN

2) Praticien hospitalier :

TITULAIRE

- M. le Dr Georges ONDE

SUPPLEANTE

- Mme le Dr Katia MOUGIN-DAMOUR

En tant que responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

7

1) Etablissement public de santé :

TITULAIRE

- M. Patrick GRAS

SUPPLEANT

- M. Alex LYSANDRE

2) Etablissements de santé privés :

TITULAIRES

- M. le Dr Pierre BAUDU
- M. Christian BONNEAU

SUPPLEANTS

- M. le Dr Philippe DURIEUX
- M. Bernard VAYSSE

Au titre de l'Office National d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales

8

1) Le Président du Conseil d'Administration de l'Office National d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant

2) Le Directeur de l'Office National d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant

En tant que représentants des entreprises régies par le code des assurances :

TITULAIRES

- M. Stéphane ALBERT (AXA)
- M. Dominique LENORMAND (Prudence Créole)

SUPPLEANTS

- M. Jean-François KOHLER (AGF)
- M. Jacques MARTIN (MAIF)

En tant que personnes qualifiées sur désignation du Préfet de la Région :

TITULAIRES

- M. le Dr Jean-Louis FEGEAT
- M. le Dr Olivier HEYE
- Mme Corinne ROBACZEWSKI
- Non désigné

SUPPLEANTS

- M. le Dr Jean-Marc BRUGUIERE
- M. Bruno BOURGEON
- M. Jean-Pierre NIEL
- M. Patrick VISTICOT

ARTICLE 2. - Cet arrêté prendra effet à compter du 8 septembre 2007.

ARTICLE 3. - Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

FAIT A SAINT-DENIS, le 7 septembre 2007

LE PREFET,